

FORMATION MICROBLADING



Téléphone: 05 56 32 27 04

Email: contact@espacebeauteformation.fr

STAGIAIRE:

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(ARTICLES L.6353-3 À 6353-7 DU CODE DU TRAVAIL)

Entre les soussignés :

1. L'ESPACE BEAUTE FORMATIONS

Centre Aquilae – Bât D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-près Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet
de la Région d'Aquitaine,

et

Madame

.....

.....

.....

ci-désignée le stagiaire est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser
l'action de formation intitulée : Formation microblading

Choix du niveau = Niveau 1 = 3 jours soit 21h de formation
Niveau 2 = 4 jours soit 28h de formation

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations
et préparations à la vie professionnelle.

L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation du modes
opératoires de la technique microblading

A l'issue de la formation une attestation vous sera délivrée.

Sa durée est fixée à**jours soit** **heures de formation**

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu duau.....

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation de l'Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bordeaux.

Elle est organisée pour un effectif limité à 4 stagiaires maximum.

Conditions générales de formation:

- **Matériels et consommables** mis à disposition du stagiaire **pour la durée du stage.**
- **Formation 100% pratique sur modèles physiques sur toute la durée du stage.**
- **Les modèles sont convoqués par nos soins.** Toutefois la stagiaire peut amener ses modèles.
- **L'intégralité des cours** sera remise sous forme d'un livret.
- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
- Le formateur : Guillaume Le Corre encadre la formation

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

Je vous rappelle que le centre de formation dispose d'un moyen de paiement par Carte bancaire vous permettant d'échelonner votre paiement jusqu'à 4 mois. En revanche ce système bancaire occasionne quelques frais en supplément comme indiqué ci-dessous :

- **3,9% de commission pour le paiement en 2 fois**
- **4,3% de commission pour le paiement en 3 fois**
- **4,7% de commission pour le paiement en 4 fois**

Il faudra vous munir d'une pièce d'identité valide, d'un rib ainsi que d'une carte bleue appartenant au porteur de la carte d'identité. (Sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur).

- Le prix de l'action de formation est fixé àeuros net pour le niveau.....sur.....jours
- Le stagiaire s'engage à verser 30% du montant de la formation avec le bulletin d'inscription et

le contrat de formation, le solde sera réglé à l'entrée en stage.

- Ne pas tenir compte de l'article 6, si le stagiaire est pris en charge par pôle emploi

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues. L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord des deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le

Pour le stagiaire
(Nom et prénom du stagiaire)
Suivi de la mention "lu et approuvé"

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)
Guillaume Le Corre, gérant

Signature

Signature et cachet

